

CONFIDENTIEL



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

DEMANDE D'ENQUÊTE AU SYNDIC DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

DOSSIER NO :

- Réservé à l'administration

Nom et prénom de la personne qui demande une enquête au syndic :

Prénom

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

MOTIFS JUSTIFIANT VOTRE DEMANDE D'ENQUÊTE AU SYNDIC :

1. Quel est le nom et l'adresse de l'ingénieur forestier visé par la demande d'enquête?

Prénom

Nom

Adresse

2. Est-ce vous qui lui avez donné un mandat?

3. Si oui, cocher : ☐ Mandat écrit ☐ Mandat verbal

4. Si non, qui lui a donné le mandat?

5. Quel mandat avait-il? (au besoin, joindre d'autres documents)



6. Date(s) des services rendus par l'ingénieur forestier :

7. Veuillez décrire le problème rencontré. Si l'espace est insuffisant, annexer une feuille supplémentaire.

8. Quel(s) préjudice(s) avez-vous subi(s) à la suite des agissements de l'ingénieur forestier?

9. Avez-vous fourni de la documentation à l'ingénieur forestier? Si oui, laquelle?



10. Documents fournis à l'appui de cette demande :

S.V.P., veuillez identifier chaque document joint en indiquant ci-dessous leur date et leur titre (par exemple : factures, rapports, prescriptions sylvicoles, etc.). Si l'espace est insuffisant, annexer une feuille supplémentaire. Veuillez transmettre des copies au Bureau du syndic de l'Ordre et conserver les originaux.

11. Avez-vous discuté de ce problème avec l'ingénieur forestier concerné?

12. Avez-vous été témoin des faits ou gestes reprochés? Oui Non

Si non, quelle est la source de l'information ici transmise?

Les renseignements fournis ci-dessus sont vrais au meilleur de ma connaissance.

Signature

Date

**FAITES PARVENIR CE FORMULAIRE AU SYNDIC DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC**

Adresse : BUREAU DU SYNDIC DE L'OIFQ | 2750, rue Einstein, bureau 110, Québec (Québec) G1P 4R1

Courriel : serge.pinard@oifq.com

Télécopieur : 418 266-5105

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le syndic, M. Serge Pinard, ing.f.